

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Aube

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'ORIGNY-LE-SEC

Séance du 10 février 2012

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	9
- votants	9
- absents	5
- exclus	0

L'an deux mille douze, le 10 février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. me M.MOUSSIN, maire.

**Etaient présents : MM.**

Mmes MOUSSIN, CONTAT J.M., COTTRET E., TEJA, GRESSENT, TERREY, MARCILLY J.P., MARCILLY L., CONTAT D.

Date de convocation :

04 février 2012

Date d'affichage :

11 février 2012

M. me TERREY a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

### OBJET

Mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Mme le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'assemblée.

Le Conseil Municipal,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit 650 T avec des dérogations ponctuelles à 900 T n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 ( 2 500 T) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur l'investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. Ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-surSeine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous Préfecture de Nogent-sur-Seine  
le et publication ou  
notification du 11 février 2012

Signature